



Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **VITIPEC WG ADVANCE** en **VITIPEC WG***

de la société ASCENZA France
enregistrée sous le n°2020-0600

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

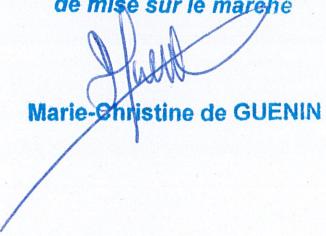
Nom du produit	
	Nouvelle dénomination VITIPEC WG
	Ancienne dénomination VITIPEC WG ADVANCE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ASCENZA France 2/12 Chemin des Femmes, Immeuble l'Odyssée - Bâtiment A - 3ème étage, 91300 MASSY, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	660 g/kg - folpel 80 g/kg - cymoxanil
Numéro d'intrant	963-2013.01
Numéro d'AMM	2160278
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **04 MARS 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN